



Actes de langage et construction narrative du discours dans *Khalil* de Yasmina Khadra

Speech acts and narrative construction of the speech in *Khalil* by Yasmina Khadra

Chahrazed Nawel SOULIMANE¹

University of Ain Temouchent | Algérie
Laboratoire du discours communicatif algérien moderne
chahrazed.soulimane@univ-temouchent.edu.dz

Samira ALLAM-IDDou

University of Ain Temouchent | Algérie
samira.iddou@univ-temouchent.edu.dz

Résumé : Face à l'essor d'une perspective actionnelle du langage introduite par les philosophes du langage Austin (1962) et Searle (1969), cet article s'intéresse à la fonction des actes de langage dans la construction du discours romanesque contemporain. Dans cette optique, l'analyse du discours associée à l'approche pragmatique permet d'accéder au fonctionnement interne du discours romanesque et d'y déceler les particularités de l'énonciation narrative. Par le biais d'une théorie des actes de langage, nous démontrons l'aspect performatif des actes fictionnels et leurs effets sur le déroulement narratif.

Mots-clés : pragmatique, discours, analyse du discours, actes de langage, actes fictionnels.

Abstract: Considering the rise in importance of the language as action perspective introduced by philosophers of language Austin (1962) and Searle (1969), this article focuses on the function of speech acts in the construction of contemporary fictional discourse. In this perspective, the discourse analysis associated with the pragmatic approach allows us to access the inner workings of fictional discourse and identify the specificities of narrative assertion. Through a theory of language acts, we will demonstrate the performative aspect of fictional acts and their effects on the narrative process.

Keywords: pragmatic, discourse, discourse analysis, speech acts, fictional acts.



¹ Auteur correspondant : CHAHRAZED NAWEL SOULIMANE | chahrazed.soulimane@univ-temouchent.edu.dz

Le présent article s'inscrit dans le domaine de l'analyse du discours et a pour but d'établir l'apport de l'approche pragmatique dans l'analyse du discours littéraire. Notre principal objectif est de démontrer comment la théorie des actes de langage permet de décrire les éléments constitutifs du discours littéraire. Si les nombreux travaux des philosophes du langage notamment ceux d'Austin dans *How to do things with words* (1962) et de Searle dans *Speech acts* (1969) attestent de la dimension actionnelle du langage dans le discours quotidien mais aussi dans les discours littéraires, et cela par le biais d'une théorie des actes de langage, comment les actes de langage participent-ils à la construction du discours et de la trame romanesque contemporaine ?

Dans cet article, nous mettons en relation deux grandes disciplines, la pragmatique et la littérature, d'une part, en employant une démarche sous-jacente à la linguistique qui est la démarche pragmatique et d'autre part, en la combinant à un corpus de nature littéraire « Khalil »² de Yasmina Khadra. Nous estimons qu'il existerait un lien entre la réalisation des actes de langage et le processus de construction narrative. À cet effet, nous nous proposons d'analyser le discours littéraire selon une approche pragmatique et de déterminer par ce biais, la fonction des actes de langage et leurs effets sur le processus de construction narrative du discours littéraire. En effet, nous analyserons les actes de langage à travers les échanges entre les personnages du récit notamment dans les extraits dialogiques. L'objectif de notre analyse est de révéler les procédés actionnels opérés au sein du discours et qui permettent de démontrer la perspective actionnelle du discours sur l'interlocuteur par le biais de la taxinomie des actes de langage élaborée par Searle (1979). Notre analyse du corpus repose sur cet outil car il présente un principe important, celui de l'exprimabilité proposé par Searle (1979). Ce principe repose sur la notion que toute intention peut être exprimée par une phrase et qu'il existe toujours dans un fragment textuel un acte de langage performatif³ dominant.

Notre corpus est constitué d'extraits du roman de Yasmina Khadra « Khalil ». L'analyse des actes de langage portera sur les parties les plus pertinentes du corpus, notamment celles qui relèvent des dialogues entre les différents personnages du récit et qui mettent en relief les actes de langage. L'étude pragmatique du corpus permettra de révéler les rapports entre les actes de langage et la narration romanesque. Le choix de ce corpus n'est pas fortuit car le roman « Khalil » fait partie des œuvres de Yasmina Khadra qui valsent entre l'inspiration du réel et l'imaginaire. Et plus précisément dans ce récit homodiégetique où l'auteur se met dans la peau d'un kamikaze, qui s'apprête à commettre les attentats du 13 novembre 2015.

1. caractéristiques pragmatiques

² Le roman « Khalil » paru en 2018, raconte l'histoire d'un kamikaze marocain résidant en Belgique, qui s'apprête à commettre une série d'attentats meurtriers dans la capitale française. En se glissant dans la peau du personnage principal, Yasmina Khadra nous dresse le portrait d'un terroriste, rejeté par sa famille, ne trouvant refuge qu'auprès de ses « frères ». Entre détermination terroriste et remise en question, le doute s'installe dans la tête de *Khalil* jusqu'au jour où il est touché par une terrible épreuve.

³ Il s'agit d'un acte de langage qui entraîne une action ou un effet au niveau du récit.

Notre étude se situe dans une perspective pragmatique du langage et plus précisément dans une pragmatique du troisième degré selon le programme de Hansson⁴(1974). Cette pragmatique dite du troisième degré est reliée à la théorie des actes de langage dont les principaux fondateurs sont J.R. Searle et J.L Austin. À cet effet, il nous est paru indispensable de la définir même si cela se révèle être un exercice difficile, et pour cause, ses frontières sont toujours difficiles à circonscrire. Elle est qualifiée par Françoise Armengaud de discipline « fourre-tout » (Armengaud, 1985 : 11), de par son caractère interdisciplinaire, elle entretient des rapports avec d'autres disciplines des sciences du langage telles que la sociolinguistique, la sémantique des textes, la psycholinguistique, la sémiotique, etc. Par ailleurs, le terme « pragmatique » remonte à des origines anciennes, du grec *pragmatikos*, en rapport à l'action par opposition à la spéculation.

Une acception récente de la pragmatique proposée par Anne-Marie Diller et François Récanati, assignent une définition linguistique à cette discipline « La pragmatique étudie l'utilisation du langage dans le discours et les marques spécifiques qui, dans la langue, attestent sa vocation discursive » (Diller, Récanati, 1979 : 3). En d'autres termes, la pragmatique s'occupe d'étudier l'usage de la langue mais aussi du sens qui ne peut être déterminé que dans son contexte d'utilisation. Par ailleurs, au vu de la nature littéraire de notre corpus, qu'en est-il de la pragmatique littéraire ? La pragmatique littéraire fait partie de la pragmatique linguistique et selon Barbara Leonardi « la pragmatique littéraire considère les processus d'écrire et de lire comme contrôlés par des stratégies communicatives, et les textes littéraires comme caractérisés par un accord mutuel entre les auteurs et les lecteurs » (Leonardi, 2010 :5). Cette acception de la théorie pragmatique met l'accent sur la relation de dépendance mutuelle entre auteur et lecteur, à savoir, les présuppositions du lecteur et le contrat textuel mis en place par l'auteur dans la création du contexte de la lecture. (Randall, 1992 :105).

En d'autres termes, la pragmatique est un domaine des sciences du langage qui rend compte de l'usage du langage et non du système de la langue. Par opposition à la linguistique, la pragmatique s'efforce d'étudier le sens et l'interprétation des énoncés en contexte en s'inspirant de la philosophie du langage associée aux actes de langage.

Sachant tirer profit de la philosophie du langage, la pragmatique se dirige essentiellement vers la théorie des actes de langage, qui confère à cette discipline une acception actionnelle du langage. En effet, les nombreux travaux appartenant à la philosophie du langage ainsi qu'à la pragmatique ont souligné la valeur performative du langage et cela en révélant l'aspect actionnel des mots. Cet aspect actionnel du langage est qualifié par les philosophes du langage Austin (1962) et Searle (1972) d'acte illocutoire. Par ailleurs une des conditions d'accomplissement des actes illocutoires est la compréhension par l'interlocuteur de l'intention illocutoire.

2. Le fait littéraire comme discours

⁴ Le programme de Hansson (1974) s'efforce d'articuler trois degrés de la pragmatique, qui chacun prennent en compte un certain aspect du contexte de telle manière que la notion de contexte s'enrichisse progressivement. Définition tirée du site internet <https://www.universalis.fr/encyclopedie/pragmatique/4-tentatives-d-unification>, consulté le 12/08/2022

Aborder le fait littéraire en termes de discours implique une dimension interactive du langage. En effet, cette perception de la littérature trace le fil conducteur de notre analyse. Avant d'aborder la notion de discours littéraire, nous nous intéressons à la notion de discours telle que définie par J.M. Adam

Un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles, mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institution, lieu, temps) ; ce dont rend bien compte le concept de «conduite langagière» comme mise en œuvre d'un type de discours dans une situation donnée (Adam, 1990 :23)

Autrement dit, nous pouvons affirmer que le discours littéraire est considéré comme un acte d'énonciation produit par le sujet parlant ou écrivant dans des circonstances déterminées (émetteur, récepteur, indices spatio-temporels), par le biais duquel certaines actions sont accomplies. Il est clair que la notion de contexte est aussi primordiale en pragmatique qu'en matière de discours, il n'existe pas de discours qui ne soit pas contextualisé.

Cependant, c'est le développement de l'analyse du discours opposée au courant structuraliste qui a rendu possible une nouvelle appréhension du texte littéraire considéré comme discours. Ainsi selon Dominique Maingueneau, « [...] Considérer le fait littéraire comme "discours", [...] c'est restituer les œuvres aux espaces qui les rendent possibles, où elles sont produites, évaluées, gérées » (Maingueneau, 2004 :4). Il s'agit alors de considérer le discours comme acte d'énonciation dirigé par un énonciateur, un co-énonciateur, et des indices spatio-temporels. Cette nouvelle conception de la littérature est une manière d'aborder le texte littéraire en contexte. Par ailleurs, une définition en rapport avec la pragmatique est proposée par G. Molinié et A. Viala, selon eux « le discours signifie toute réalisation concrète d'un acte de langage » (Molinié et Viala, 1993 :8) dans l'optique de la théorie des actes de langage, Austin et Searle considèrent que la production d'un énoncé représente un acte illocutoire, contestant le caractère non-interactionnel de la littérature.

Ainsi, il sera question d'analyser l'activité énonciative à travers le discours littéraire, par une approche pragmatique et plus précisément par une théorie des actes de langage. À ce propos, la contribution d' Austin dans *how to do things with words* (1962) regroupant ses douze conférences a permis de révéler une théorie novatrice du langage en actes. Selon lui, l'énonciation est le résultat de trois actes complémentaires, l'acte locutoire ou acte de production d'une suite de sons conformes au code de la langue, l'acte illocutoire qui est caractérisé par l'accomplissement d'un autre acte à travers l'acte de locution, telle qu'une promesse ou une injonction. Et enfin l'acte perlocutoire qui correspond à l'effet produit sur l'interlocuteur, par le fait de dire (la peur, le réconfort).

Par ailleurs, cette notion a fait l'objet de nombreux travaux. Dans la continuité des travaux de J.L. Austin, le philosophe J.R. Searle (1979) propose une classification des actes de langage en cinq catégories qui permet de distinguer entre la production linguistique et la force illocutoire ⁵

⁵ Searle appelle force illocutoire ce qui permet d'établir sa valeur d'acte de langage. Pour lui, le contenu d'un énoncé résulte de sa force illocutoire ajoutée à son contenu propositionnel. Des énoncés différents

Les assertifs, la notion d'engagement est présente dans les propos du locuteur, permettant la description du monde, telles que les contestations, affirmations, descriptions.

Les directifs, dont est le but est d'obtenir une action par l'interlocuteur, tels que les ordres, les invitations, les questions, etc.

Les promissifs, où le locuteur s'engage à accomplir une action vis-à-vis de son interlocuteur, il s'agit de menaces, promesses.

Les expressifs, le but étant l'expression de l'état psychologique du locuteur.

Les déclaratifs, représentent les propos concrets d'une personne qui représente une institution, ex : « Je déclare la séance close ».

Le choix de la taxinomie proposée par Searle comme outil d'analyse nous permet d'identifier les actes illocutoires ainsi que leurs valeurs au sein du discours.

3. Discours littéraire ou acte fictionnel

Avant d'aborder en détails le statut illocutoire des actes de langage au sein du discours littéraire, intéressons-nous aux rapports entre littérature et fiction. Searle désigne les rapports entre littérature et fiction comme un « rapport d'intersection » (Chapelan, 2016 : 93). Autrement dit, ce ne sont pas toutes les fictions qui sont littéraires et ce ne sont pas toutes les littératures qui sont fictions. Par ailleurs, la littérature moderne qui a conféré une signification littéraire au terme de « fiction » a attribué à Aristote l'idée d'une représentation de la fiction comme récit-non référentiel, allant à l'encontre de certains ouvrages associant le terme « fiction » à celui de mimésis⁶. Par la suite, cette association a vite été délaissée au profit de celle de fiction et littérature.

Cependant, c'est l'ouvrage intitulé *l'Essai sur les fictions* (1975) de Mme de Staël qui fait figurer le terme de « fiction » pour la première fois. En effet, l'auteure consacre la majorité de son ouvrage aux fictions littéraires et propose de désigner comme fictions plusieurs types de récits littéraires. Cette désignation se répand d'abord dans le monde anglophone et s'étend par la suite au discours critique français et allemand. Le terme « fiction » deviendra par la suite synonyme de récit littéraire ou de littérature.

4. Perspectives d'analyse

Comme nous l'avons souligné plus haut, nous considérons le discours littéraire comme moyen d'action sur l'autre, cet acte fictionnel est caractérisé par différents actes de langage qui feront l'objet de notre analyse. Nous avons choisi d'axer notre étude sur la

peuvent avoir le même contenu propositionnel tout en correspondant à des actes de langage différents (par exemple, « Pierre ferme la porte » ; « Est-ce que Pierre ferme la porte ? » ; « Pierre, ferme la porte ! » ; « Pourvu que Pierre ferme la porte ! »). Définition tirée du site internet <https://www.universalis.fr/encyclopedie/actes-de-langage/2-la-force-illocutoire/>, consulté le 12/ 08/2022

⁶ Dans son acception spécifique, le terme concerne l'ensemble des ressources poétiques et esthétiques employées à la représentation du réel en littérature. Définition tirée du site <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/66-mimesis>, consulté le 12/08/2022

théorie des actes de langage car elle présente les meilleurs outils de démonstration de l'aspect actionnel du discours sur l'interlocuteur.

Parmi les différentes tentatives d'identification du statut illocutoire des actes fictionnels, Austin avait préféré les reléguer au terme d'énonciations non-sérieuses car elles ne respectaient pas les critères d'une énonciation performative⁷. Par ailleurs, se démarquant de la conclusion de son prédécesseur, Searle tente de déceler les particularités des énoncés de fiction ainsi que leur statut pragmatique, il considère les actes de langage fictionnels comme transgressifs. En effet, cette transgression s'articule dans le fait que les actes de langage rompent les liens existant entre le mot et le monde. Searle arrive à la conclusion que les actes de langage fictionnels présentent les mêmes particularités qu'une assertion, ne présentant pas les mêmes critères de validité et de sincérité ; il les qualifie alors « d'assertions feintes » (Searle, 1972 :55). En employant ce terme de feintise, il renvoie à une reproduction d'une énonciation de la réalité qui peut exister en dehors de la littérature. À ce propos G. Genette affirme que « produire des assertions feintes (ou feindre de produire des assertions) ne peut donc pas exclure a priori qu'en les produisant (ou en feignant de les produire) on accomplisse réellement un autre acte, qui est de produire une fiction » (Genette, 2004 :126). Certes, ces énoncés fictionnels ne renvoient pas directement à une réalité perceptible mais engendrent un effet perlocutoire à caractère imaginaire sur le lecteur.

Par ailleurs, les réflexions que nous venons de soulever sur le statut illocutoire des actes fictionnels se situent essentiellement au niveau des micro-actes de langage mais qu'en est-il de leur statut au niveau du discours ou du texte ? À ce propos D. Maingueneau parle de macro-actes de langage sur une séquence plus longue d'actes de langage. Et rajoute que la compréhension d'un macro-acte de langage dépend de la somme de plusieurs micro-actes de langage présents dans le texte, ce qui permettrait la construction du sens global. Mais, elle dépendrait aussi du genre du discours car selon lui,

Si le destinataire comprend à quel genre (un toast en fin de banquet, un sermon dominical, un pamphlet politique, une fable, etc.) appartient un ensemble d'énoncés, il en a une interprétation adéquate, qui ne résulte pas de la simple somme des actes de langage élémentaires (Maingueneau, 1990 : 12)

En d'autres termes, l'identification du genre du discours est essentielle au processus interprétatif du récepteur. Nonobstant l'importance des micro-actes de langage essentiels à la compréhension globale ainsi qu'à la cohérence du discours, nous ne réduisons par notre étude à l'analyse de micro-actes de langage mais visons l'analyse de plusieurs actes de langages liés par un principe de cohérence et formant une structure. Comme le souligne D. Viehweger, « les analyses concrètes montrent que les actes illocutoires qui constituent un texte forment des hiérarchies illocutoires avec un acte allocutif dominant étayé par des actes illocutoires subsidiaires [...]. » (1990 :49). Le concept de hiérarchie est fondamental car c'est à partir d'un acte illocutoire dominant que se concrétise l'accomplissement d'autres actions.

5. Analyse pragmatique des actes de langage fictionnels

⁷ Il s'agit d'une énonciation actionnelle (qui exécute l'action), à l'opposé d'une affirmation ou d'une constatation.

Notre analyse des actes de langage fictionnels touche différents extraits de notre corpus « Khalil », notamment ceux qui présentent des dialogues entre les différents personnages. Comme nous l'avons souligné plus haut, selon Searle, le locuteur (auteur, personnage, narrateur) feint d'accomplir un acte illocutoire, cet acte illocutoire est régi par les règles du discours, même si ses valeurs illocutoires et perlocutoires réelles sont rompues, elles fonctionnent au niveau imaginaire du récit. En effet, suivant la taxinomie proposée par Searle des actes illocutoires, nous axerons notre analyse sur les actes de langage illocutoires de type directif, promissif, assertif, représentatif et expressif.

Dans le deuxième chapitre du roman de notre corpus, plusieurs actions essentielles à la trame et aux événements du récit sont opérées. Prenons l'extrait suivant comme exemple, où la sœur du personnage principal *Yezza*, l'appelle en lui ordonnant de venir reprendre sa ceinture d'explosifs,

- (1) Si en rentrant chez moi je trouve ta saloperie là où elle est sur la vie de ma mère je la porterai moi-même au commissariat
 -de quoi tu parles ?
 - de ton machin pourri que tu as caché dans le débarras.
 - [...]
 Tu es là ?
 - J'ai besoin de toi tout de suite.
 - Rayan me trouva sur le trottoir à deux doigts de la syncope.
 [...] Je te jure que ce n'est pas la peine.
 [...] Je te jure que c'est la vérité, je n'ai tué personne. (Khadra, 2018 :122)

Le directif/promissif (menace /ordre) qui introduit cet extrait entraîne une série d'actions qui déclenchent des événements narratifs, à travers lesquels l'auteur feint d'accomplir un acte illocutoire qui enclenche le déroulement des événements. Mais pas seulement, l'extrait comprend aussi des actes permissifs « je te jure » qui dans la mesure où ils sont combinés aux actes directifs représentent le noyau actionnel. Ainsi Selon J.L. Savona,

Les actes directifs [...] qui semblent avoir une importance considérable car ce sont eux qui, en conjonction avec les promissifs, constituent le corps de l'action [...] C'est à travers les directifs souvent multiples que le désir ou la volonté des personnages se fait jour. Si l'ordre est exécuté, si la requête est accordée, si la prière est exaucée, si les arguments parviennent à convaincre, le directif devient perlocutoire. (Savona, 1980 :477)

En effet, comme le montre l'extrait de notre corpus, l'ordre émis par la sœur du personnage principal *Khalil*, a été exécuté, nous pouvons dire que le directif a une valeur perlocutoire car il a produit un effet sur l'interlocuteur. De plus, il a déclenché une suite d'événements qui ont eu une tournure importante dans le récit, entraînant la séparation des deux amis d'enfance *Khalil* et *Rayan*. Par ailleurs, cet acte directif perlocutoire met à jour une relation de causes à effets dont l'auteur se sert comme outil au service du récit. Savona définit cette relation comme « un instrument de puissance au service du locuteur et comme une volonté assujettissante pour l'allocutaire ; il y a ainsi dans la structure même de cet acte illocutoire les germes d'un conflit potentiel » (Savona, 1980 :477). En termes de conflit, nous pouvons souligner la relation conflictuelle qu'entretiennent *Khalil* et sa sœur *Yezza* d'un point de vue narratif mais

aussi le conflit intérieur dont fait face le narrateur dû à l'échec de son opération terroriste.

Par ailleurs, dans la menace que profère *Yezza* à *Khalil*, elle s'engage à agir et à accomplir une action sur son allocutaire, cet acte promissif joue un rôle de complémentarité avec d'autres actes directifs, car en le menaçant elle le pousse à agir. En outre, en croyant en la sincérité de cette menace, *Khalil*, accomplit l'action de se rendre chez sa sœur pour détruire la ceinture d'explosifs. Nous pouvons alors déclarer que l'acte promissif (menace) a eu des effets perlocutoires, (il l'a effectivement détruite).

De ce fait, en analysant la somme des micro-actes de langage, nous constituons l'organisation narrative des événements du récit à travers le macro-acte de langage promissif qui introduit la séquence dialogale.

De plus, comme nous l'avons souligné dans les perspectives d'analyse, tout énoncé suppose une valeur ou une force illocutoire, cependant, le texte littéraire ne représente pas seulement une suite d'actes de langage ayant une force illocutoire mais une structure d'actes de discours liés. Afin de décrire ce processus de liage des actes de discours dans le récit littéraire, intéressons-nous à cet extrait

- (2) tu me déçois, Khalil. J'ai un tel chagrin.
 Nous avons longuement discuté du malheur qui t'a frappé. Je t'avais mis en garde.
 Ne laisse pas le doute fausser tes convictions, [...].
 -Je ne vois pas où tu veux en venir, Lyès.
 -Pourtant ça crève les yeux.
 -Pas les miens
 - A qui tu téléphonais ? me bouscula Hédi.
 -C'est quoi ton problème ?
 - Tu ne réponds pas à la question, me rappela à l'ordre Lyès.
 -[...] Tu n'avais pas le droit de téléphoner à qui que ce soit. (Khadra, 2018 : 243-244)

Énoncé 1 : « Tu me déçois, Khalil » : énoncé ayant la valeur d'un acte de discours déclaratif.

Énoncé 2 : « j'ai un tel chagrin » : énoncé expressif, acte de discours expressif.

Énoncé 3 : « Nous avons longuement discuté du malheur qui t'a frappé » : proposition assertive (affirmation).

Énoncé 4 : « Je t'avais mis en garde » : énoncé assertif qui prend la valeur d'un reproche, ayant pour but de déclencher le regret chez l'interlocuteur.

Énoncé 5 : « Je ne vois pas où tu veux en venir, Lyès » : énoncé directif prenant la forme d'une question.

Énoncé 6 : « Pourtant ça crève les yeux » : énoncé assertif (constat)

Énoncé 7 : « Pas les miens » : énoncé assertif (affirmation)

Énoncé 8 : « Tu n'avais pas le droit de téléphoner à qui que ce soit » : énoncé directif (rappel à l'ordre).

Les actes de langage qui se sont succédé dans ce passage forment une structure et un fragment dialogal cohérent et cohésif. Les deux actes de discours directif-assertif sont liés entre eux par un acte d'opposition introduit par le connecteur « Pourtant », formant ainsi une chaîne à laquelle viennent s'ajouter d'autres actes de discours déclaratif, expressif, assertif et enfin le directif qui clôture le fragment textuel afin de former un macro-acte de langage ayant une valeur performative de menace.

Par ailleurs, notre corpus se constituant majoritairement de séquences dialogales, il nous est paru évident d'éclaircir ce point. Jean Michel Adam explique l'écart qui existe entre une conversation orale et un dialogue romanesque par « les différences entre les conditions énonciatives orales réelles et les conditions énonciatives écrites du texte romanesque » (Adam, 1990 :232). En effet, nous ne pouvons comparer les dialogues romanesques à de l'oral authentique. À ce propos Erving Goffman propose une définition interactionniste du texte dialogal

Les énonciations ne sont pas logées dans des paragraphes, mais dans des tours de parole qui sont autant d'occasions temporaires d'occuper alternativement la scène. Les tours sont eux-mêmes naturellement couplés sous forme d'échanges bipartites. Les échanges sont liés les uns aux autres en suites marquées par une certaine thématité. Une ou plusieurs suites thématiques forment le corps d'une conversation. Telle est la conception interactionniste, qui suppose que toute énonciation est ou bien une déclaration qui établit les paroles du locuteur suivant comme étant une réplique, ou bien une réplique à ce que le locuteur précédent vient d'établir, ou encore un mélange des deux. (Goffman, 1987 :85)

Cette définition suppose une interaction entre les locuteurs et l'interlocuteur, et cela par le biais de séquences dialogales dont la somme forme un échange dialogal, ces interactions forment notre unité d'analyse comme le montre l'extrait suivant

- (3)- Bruno ?
 -Zakaria, me corrigea-t-il.
 -Je ne m'attendais pas à te voir.
 -Moi non plus, me fit-il, sèchement.
 - tu es rentré quand ?
 -Rentré d'où ?
 -Ben, d'où tu sais.
 - Et je suis censé savoir quoi ?
 -Tu n'étais pas en Syrie ?
 -[...] Je n'ai jamais été là-bas.
 - Je croyais...
 -T'es sourd ou quoi ? Je te dis que je ne sais même pas où se trouve ce foutu bled. (Khadra, 2018 :161)

Cet extrait présente un échange entre le personnage principal du récit *Khalil* et *Zakaria*. L'échange est ainsi marqué par une alternance de répliques introduites par des tirets, ces répliques sont de type question/réponse. Par ailleurs, cet échange dialogal se manifeste par plusieurs relances ainsi qu'une proposition d'ouverture « Bruno ? » Jusqu'à arriver à la dernière réponse ayant la valeur d'un acte assertif (déclaration).

Par ailleurs, Afin de déceler les particularités internes du texte dialogal dans le texte littéraire, nous avons étudié l'extrait suivant qui comporte des séquences dialogales élémentaires, comportant 11 répliques des personnages (A et B), l'alternance des répliques forme un échange complet.

- (4) - ça t'ennuierait de me laisser seul ? Dis-je à Hédi. (A)
 - Pas le moins du monde. Je t'attends dans la voiture. (B)
 - je préfère que tu t'en ailles. (A)
 - Je te dérange tant que ça ? (B)
 - J'ai besoin de communiquer avec la mer. (A)
 - Tu ne comptes pas tout de même te jeter à l'eau ? (B)
 - S'il te plaît, va-t'en. Reviens me chercher dans une petite heure. (A)

- Lyès m'a ordonné de ne pas te quitter d'une semelle. (B)
- Je ne vais pas m'envoler. Une petite heure. (A)
- Hèdi hésita longtemps avant de sortir son téléphone, sans doute pour informer l'émir de mon caprice et obtenir son autorisation. (B)
- ça ne vaut vraiment pas la peine. [...] (A) (Khadra, 2018 :190)

L'alternance d'actes de langage directifs/assertifs sous forme de question/réponse met en scène la requête du personnage (A), ainsi les arguments présentés par ce dernier « j'ai besoin de communiquer avec la mer », « je ne vais pas m'envoler » parviennent à convaincre l'interlocuteur (B) qui lui accorde sa requête et le laisse seul. Le directif qui introduit le passage dialogal « ça t'ennuierait de me laisser seul ? » devient alors perlocutoire car il obtient la réaction attendue du personnage (B).

Les extraits qui précèdent attestent de la pertinence des actes de langage directifs au sein du récit ainsi que de la trame narrative. Cependant, ils ne permettent pas de déclencher à eux seuls d'effets perlocutoires mais doivent être associés à d'autres actes de langage notamment les promissifs. J.L Savona affirme que « les promissifs qui engagent la responsabilité morale ou sociale du locuteur ont un rôle narratif qui complète celui des directifs » (Savona, 1980 :479). Les directifs/promissifs entretiennent alors une relation de complémentarité et révèlent souvent la volonté et l'engagement du locuteur d'agir sur son interlocuteur comme l'illustre l'extrait suivant

- (5)[...] Je m'attendais à tout mais pas à ça.
- Ce n'est pas ce que tu crois, Rayan.
- Ce que je vois me suffit.
- Laisse-moi t'expliquer.
- M'expliquer quoi ?
- [...] Si tu fais un pas dans ma direction, je réduirai ta gueule en bouillie. Recule, recule...
- [...] Je t'assure que tu te trompes, Rayan.
- Il y a cinq minutes oui, je me trompais encore sur ton compte. [...]
- C'est vrai, sauf que j'ai renoncé. Tu peux me toucher, je suis de chair et de sang. Je suis vivant. Je n'ai tué personne.
- ça, c'est toi qui le dis.
- Je te jure que c'est la vérité. Je n'ai tué personne.
- Si, tu as tué une quelqu'un, Khalil : toi ! [...]. (Khadra, 2018 : 127,128)

Ce passage est composé d'actes directifs « Recule, recule » et promissifs « je t'assure », « je te jure » qui révèlent l'intention du locuteur d'agir sur son interlocuteur. En d'autres termes, le locuteur cherche à convaincre son interlocuteur de son engagement et de sa sincérité mais les actes promissifs n'ont pas eu d'effets perlocutoires car l'allocutaire ne croit pas en la sincérité du locuteur. Par ailleurs, les conditions de sincérité des actes promissifs sont parfois invérifiables mais dans notre cas il est possible de les vérifier à travers la lecture des chapitres du roman.

Dans le chapitre 14 du roman, une simple question posée au narrateur provoque une série d'actions qui entraînera des effets perlocutoires, comme le montre l'extrait suivant

- (6) comment va ta sœur Khalil ?
- tu la connais d'où, ma sœur ?
- [...] je pris le premier train pour Bruxelles.
- [...] tu es venu contempler le chef-d'œuvre de tes frères ?
- où est-elle ?
- Tu n'as rien à faire ici, cette maison te renie.

- où est Zahra ?
- fiche le camp de chez nous, Khalil, dégage.
- (le père) sors de chez moi, [...]
- je te ne veux plus te voir. Je te renie et maudis le jour qui t'a vu naître sous mon toit. (Khadra, 2018 :203)

Cette série de verbes performatifs directifs atteste de la valeur interactive de l'échange entre le narrateur et son ancien voisin, poussant le narrateur à accomplir une action, celle de prendre le premier train qui se rendait à Bruxelles afin de voir sa sœur *Zahra*. En arrivant sur place, il est confronté aux directifs de son père et de sa sœur « fiche le camp », « sors de chez moi », tournure décisive des événements car il sera confronté au rejet de sa famille.

Concernant le troisième type d'acte illocutoire que nous allons analyser, l'acte représentatif dont le but est la description d'un fait, qualifié par J.L. Savona « d'actes dont dépendent la cohérence et l'existence de la diégèse » (Savona, 1980 :481). En d'autres termes, ils permettent la narration du récit. Par ailleurs, dans le cas de notre corpus constitué essentiellement d'extraits de dialogues, nous aborderons les actes représentatifs dialogiques qui permettent de fixer les représentations de vérités de l'auteur d'une part et du lecteur de l'autre. Par ailleurs, ils ont pour but d'informer les lecteurs sur les non-dits et représentent entre autres les savoirs du personnage. Prenons comme exemple l'extrait suivant

- (7)[...] Hédi, lui, disparut de ma vue.
Aujourd'hui encore, je me demande,
si on me l'avait pas affecté dans le but de m'espionner
et de fureter dans mes affaires dès que j'avais le dos tourné. (Khadra ; 2018 : 249)

Cet extrait est un exemple même de révélation d'une vérité par le personnage, récit homodiégétique à la première personne, il met en scène une focalisation interne. Par ailleurs, cet acte représentatif engage la croyance des lecteurs, en adhérant aux propos du narrateur car lui seul peut guider l'interprétation du récit. Les actes représentatifs peuvent également présenter des événements ou faits passés, futurs ou présents de nature expressive.

L'étude des extraits a révélé que les dialogues exposent une succession de micro actes de langage présentant un macro-acte de langage dominant et entraînant une série de micro-actes de langage. Ces derniers présentent un rapport de liaison, dans le but de former un fragment textuel. Et c'est dans les séquences dialogales que se manifestent le plus souvent les paires question/réponse, comme le révèle l'extrait qui suit

- (8)[...] -qu'est-ce-que tu as fait à Yezza ? Q1
- rien R1
-pourquoi ? Q2
- elle est dans tous ses états elle exige que tu l'appelles tout de suite. R2
- Il est arrivé quelque chose ? Q3
- Elle a juste dit que si tu ne l'appelles pas immédiatement, tu auras de gros problèmes. R3
- tu as son numéro de portable ? Q4
- elle n'en a pas, appelle-la sur le fixe. R4 (Khadra, 2018 :121)

Les échanges qui se succèdent dans cet extrait, entre le personnage principal et sa sœur *Zahra*, contribuent à la construction de paires de type question/réponse. Levinson les

qualifie de « paires adjacentes » (Levinson, 1983 :303). Il s'agit des paires questions/réponse, demande/refus, excuse/minimisation, etc. Ce passage comporte des actes illocutoires de type directif, assertif et promissif (Q1, Q2, Q3, Q4), les actes de réponses (R2, R3) prennent la forme d'actes directifs entraînant un effet comme le démontre l'extrait (1) et constituent un macro-acte de langage de type directif.

L'analyse des séquences dialogales de notre corpus a permis de révéler les valeurs illocutoire et actionnelle des actes de langage fictionnels dans le discours romanesque contemporain. En effet, l'étude des micro-actes illocutoires nous a permis d'identifier des macro-actes de langage englobants. Ces derniers attestent de la vocation actionnelle du discours littéraire car ils permettent la concrétisation d'actions en effets perlocutoires. Nous avons aussi décelé un rapport entre les effets perlocutoires déclenchés par les micro-actes de langage et le déroulement de la trame narrative du discours littéraire. Nous pouvons affirmer que les macro-actes de langage résultent de la succession de micro-actes illocutoires qui à leur tour entraînent le déclenchement d'actions au niveau interne du récit. En effet, en feignant d'accomplir des actes illocutoires, l'auteur balise son récit en créant des événements ainsi que des actions qui permettent la progression de l'intrigue narrative et du déroulement des événements.

Conclusion

Ce travail s'est proposé d'analyser les actes de langages dans le cadre de dialogues effectués entre les personnages du récit romanesque « Khalil », dans le but de révéler les fonctions des actes de langage fictionnels, leurs forces illocutoires au niveau des échanges entre les personnages. Mais aussi, leurs effets perlocutoires, et le déclenchement des événements narratifs. En effet, l'examen du corpus a démontré que les actes illocutoires directifs sont au cœur du discours littéraire, leur principale valeur étant l'accomplissement d'une action à l'interlocuteur, ils permettent également l'accomplissement d'actions au niveau imaginaire du récit.

Au terme de cette étude, nous sommes en mesure de répondre à notre questionnement de départ. Tout d'abord, l'approche pragmatique que nous avons adoptée, nous a permis d'accéder au fonctionnement interne du discours romanesque et cela par le biais d'une théorie des actes de langage, plus précisément, de la taxinomie des actes de langage, proposée par Searle. Nous retiendrons le caractère réel des actes de langage, de par leurs formes locutoire, illocutoire et perlocutoire au niveau du discours romanesque. En effet, les énoncés qui forment les séquences de dialogues dans les extraits de notre corpus attestent de la force illocutoire des actes fictionnels, notamment la paire directif-promissif, qui confère à l'énonciation une force engageante, un accomplissement concret de l'action.

Par ailleurs, la succession de plusieurs actes de langage dans une même énonciation a démontré le caractère englobant de l'action qui résulte de ces micro-actes de langage. Essentiels à la construction du macro acte de langage, les micro-actes sont importants dans la cohérence pragmatique du discours romanesque et permettent le déclenchement d'effets au niveau du récit entraînant le déroulement d'événements narratifs.

Nous soulignons également le caractère performatif des dialogues dans le discours romanesque. C'est en effet, à travers les séquences de dialogues que s'accomplissent les actes illocutoires dans le cadre d'un récit romanesque. Nous rajouterons que les actes illocutoires fictionnels participent activement et réellement à la construction interne du discours littéraire de genre romanesque.

Finalement, nous estimons que cette contribution puisse permettre l'étude du rôle performatif des actes de langages à d'autres corpus romanesques contemporains plus larges et diversifiés.

Références bibliographiques

- ADAM J.-M. 1990. *Éléments de linguistique textuelle*. Mardaga. Bruxelles.
- AMOSSY R & MAINGUENEAU D. 2004. *L'analyse du discours dans les études littéraires*. Presses Universitaires du Mirail. Toulouse.
- ARMENGAUD F. 1985. *La pragmatique*. Puf. Paris.
- BALLY C. 1951. *Le langage et la vie*. Librairie Droz. Genève.
- CHAPELAN M. 2016. *Perspectives pragmatiques sur le discours littéraire*. Peter Lang. Frankfurt.
- DILLER AM & RECANATI FA. 1979. « La pragmatique ». 42, dans *Langue française*. Larousse. Paris. p. 3-5.
- GENETTE G. 2004. « Les actes de fiction » dans *Fiction et diction*. Seuil. Paris. p. 31-37.
- GOFFMAN E. 1987. *Façons de parler*. Minuit. Paris.
- KHADRA Y. 2018. *Khalil*. Casbah. Alger.
- LEONARDI B. 2010. « The Pragmatics of literary interaction in James Hogg's the private memoirs and confessions of a justified sinner » dans *linguistics and language*. 5, Postgraduate conference. Lancaster University. Lancaster. p. 92-108.
- LEVINSON S. 1983. *Pragmatics*. Cambridge University Press. Cambridge.
- MAINGUENEAU D. 1990. *Pragmatique pour le discours littéraire*. Bordas. Paris.
- MOLINIE G & VIALA A. 1993. « Le discours littéraire » dans *Approches de la réception. Sémiostylistique et sociopoétique de Le Clézio*. Presses Universitaires de France. p. 7-12.
- RANDALL M. 1992. « Contexte et cohérence. Essai de pragmatique littéraire ». (1-2), dans *Études littéraires*. p. 103-116.
- SAVONA JL. 1980. « Narration et actes de paroles dans le texte dramatique ». 3, dans *Études littéraires*. p. 471-493.
- SEARLE JR. 1972. *Les actes de langage*. Hermann. Paris.
- VIEHWEGER D. 1990. "Savoir illocutoire et interprétation des textes", dans *Charolles M., Fisher S. et Jayer J. Le Discours. Représentations et interprétations*. Presses universitaires de Nancy. Nancy. p. 41-51.